

<http://clg-les-provinces-blois.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article250>

Association de Jumelage Blois-Lewes-Waldshut-Tieng

- Activités Scolaires - Activités culturelles -

Date de mise en ligne : lundi 10 février 2020

Copyright © Collège Les Provinces Blois - Tous droits réservés

Les élèves germanistes ont l'opportunité de faire un échange avec un autre jeune de la ville de Waldshut en Allemagne. La date limite d'inscription était fixée au 18 JANVIER 2020, mais seulement 20 jeunes français se sont inscrits, hors nous avons 45 jeunes allemands prêts à venir en France. Du coup, vous pouvez toujours vous inscrire !

Association de Jumelage Blois-Lewes-Waldshut-Tiengen
Espace Bourseul, 10 allée Jean Amrouche 41000 Blois
Téléphone : 06 61 70 50 08
Mail : assoblwt chez yahoo.com

ECHANGE SCOLAIRE BLOIS - WALDSHUT-TIENGEN 2020

Informations générales

Voici les dates et informations concernant l'échange scolaire 2019.

Séjour des Français à Waldshut-Tiengen du 14 au 25 avril 2020

Et des jeunes Allemands à Blois du 14 mai au 25 mai 2020

Cet échange s'adresse aux élèves germanistes de l'ensemble des lycées et collèges de Blois, tant publics que privés, à partir de la classe de 5ème, (1ère et 2ème langue). C'est un moyen de découverte humaine, culturelle et linguistique et non un simple séjour de vacances, en milieu familial, comportant accueil et responsabilités réciproques.

ORGANISATION

Les élèves sont répartis dans les familles allemandes en étroite collaboration avec les responsables allemands. Le voyage se fait au départ de BLOIS, avec accompagnement d'une personne accréditée, qui encadre les élèves également pendant le séjour.

INSCRIPTIONS

Les élèves intéressés trouveront auprès de leurs professeurs d'allemand les formulaires à remplir en 3 exemplaires par l'élève, même pour des participants des années précédentes. Toute inscription engage les parents, seuls interlocuteurs responsables vis-à-vis de l'Association du Jumelage.

Chaque exemplaire du formulaire doit être :

- rempli, daté et signé par les parents
- muni d'une photo récente (collée)

Tout formulaire incomplet (adresse insuffisante, abréviations, absence de signature ou de photo) ne sera pas pris en

compte.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

La date limite d'inscription était fixée au 18 JANVIER 2020, mais seulement 20 jeunes français se sont inscrits, hors nous avons 45 jeunes allemands prêts à venir en France. Du coup, vous pouvez toujours vous inscrire !

Les formulaires remplis seront transmis à l'Association du Jumelage, soit par l'intermédiaire des professeurs d'allemand ou directement à l'association de jumelage par courrier à l'adresse suivante :

Association de jumelage Blois, Lewes, Waldshut-Tiengen
Espace Bourseul ,
10 allée Jean Amrouche
41000 Blois
Tél : 06 61 70 50 08
mail : assoblwt chez yahoo.com

Les élèves renouvelant l'échange avec un(e) partenaire déjà connu(e) procèdent de même.
L'ordre d'arrivée des inscriptions de nouveaux participants n'est pas déterminant. Elles ne sont prises en considération qu'une fois passée la date limite.

Les formulaires complets seront accompagnés d'un chèque de 100 Euros à titre d'acompte à l'ordre de l'Association du Jumelage de Blois. Le chèque sera restitué aux familles dans le cas où l'Association ne pourrait pas leur trouver un(e) partenaire. Par contre l'acompte ne sera pas restitué en cas de désistement tardif

PRIX DE L'ECHANGE

Le prix comprend d'une part l'adhésion des parents et du jeune à l'association de jumelage

Cotisation annuelle d'un des parents : 20 Euros

Cotisation annuelle de l'élève inscrit : 5Euros

Un séjour à sens unique du (de la) partenaire allemand(e) à Blois implique également ces adhésions à l'Association du Jumelage.

Soit un total de 250 Euros

Les frais, déduction faite de l'acompte de 100Euros payé lors de l'inscription, seront réglés à une date ultérieure dont les familles concernées seront avisées. Vous pourrez régler en plusieurs fois et solliciter l'aide de votre comité d'entreprise ou régler avec des chèques vacances. Une réunion d'information aura également lieu avant le départ.

LE FUTUR PARTENAIRE :

La fiche individuelle concernant le partenaire allemand est transmise par l'Association du Jumelage à la famille blésoise qui sera dès lors engagée vis-à-vis de la famille allemande et prendra les contacts souhaitables.

Tout empêchement sera immédiatement signalé à l'Association ainsi qu'à la famille allemande.

Dans la mesure de nos possibilités, nous nous efforçons de donner satisfaction à un maximum de demandes, mais nous ne pouvons garantir à tous les jeunes qu'ils trouveront un partenaire. Le nombre de candidatures à l'échange est, de part et d'autre imprévisible. Toute famille n'ayant pas obtenu satisfaction en sera avisée dans les meilleurs délais.

Elisabeth Dugardin

Association de jumelage Blois, Lewes, Waldshut-Tiengen